



RÉPUBLIQUE D'ANGOLA

INTERVENTION DE L'ANGOLA
PRONONCÉE PAR S.E. FAUSTINA DE SOUSA,
MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE, FAMILLE ET PROMOTION DE LA FEMME,
112ème SESSION DU CONSEIL DE L'OIM
DEBAT GENERAL
30 Novembre 2021

Monsieur le Président,

Au nom du gouvernement angolais, je me réjouis de cette session de l'OIM.

La pandémie de covid-19 et les réponses adoptées par les Etats ont mis en évidence les faiblesses de nos systèmes actuels de gestion des migrations et exigent que, tous ensemble, nous fassions preuve de rigueur et de créativité dans la recherche du meilleur équilibre possible entre le respect des nouvelles normes sanitaires, la protection des droits des migrants et les multiples conséquences socio-économiques d'un monde privé de mobilité.

L'Angola salue le rôle important joué par l'organisation pour la promotion d'une gestion humaine et ordonnée des migrations et la valorisation de la coopération internationale pour des réponses conjuguées aux problèmes migratoires, ainsi qu'à une assistance humanitaire aux migrants dans le besoin.

C'est dans cet état d'esprit que l'Angola soutient la Vision Stratégique de l'organisation, qui comprend le renforcement de sa structure de gestion et les réformes budgétaires nécessaires, dans la mesure où elles n'ont pas d'impact négatif sur les États.

Par ailleurs, touché par les effets d'une sécheresse sans précédent dans le sud du pays qui a entraîné d'importants mouvements de population internes et transfrontaliers, l'Angola ne peut que reconnaître l'importance accordée par l'OIM à une meilleure intégration des risques climatiques dans les politiques migratoires nationales. L'Angola note également avec intérêt les efforts déployés pour une meilleure compréhension de la dimension du genre de la migration, ainsi que les nouvelles approches visant à donner aux migrants une identité légale, contribuant ainsi à réduire les cas d'apatridie.

Monsieur le Président,

À la lumière du Plan national de développement 2018-2022 et malgré les défis sur le terrain, l'Angola a adopté des mesures importantes, à savoir les instruments permettant de définir sa politique migratoire et la création de l'Observatoire national. Celles-ci visent à optimiser la gestion des flux migratoires par une plus grande coordination entre tous les acteurs impliqués dans l'aide aux migrants et par une meilleure prise en compte de leurs besoins.

L'Angola accueille plus de 50 000 étrangers de différentes nationalités dans diverses conditions légales de migration qui bénéficient de la même protection et assistance sociale que les nationaux dans cette phase de pandémie, y compris le plan national de vaccination, l'accès au droit à l'éducation et à la santé.

L'État angolais continue de prendre une série de mesures exceptionnelles mais nécessaires pour atténuer les effets de la pandémie sur la mobilité humaine, notamment en ce qui concerne la facilitation du retour des ressortissants, la création de couloirs humanitaires, l'assistance aux migrants bloqués sur son territoire et la prolongation des permis de séjour.

Je conclus en réitérant le soutien de l'Angola au Directeur Général M. Antonio Vitorino, et je remercie le Bureau de l'OIM en Angola pour son soutien. J'exprime également notre engagement à continuer à travailler avec d'autres organisations internationales qui opèrent dans ce domaine.

Je vous remercie Monsieur le Président.